



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016
- 2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE
- 3 - MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil municipal désigne M. Jean-François Mémin, à la place de M. Georges Rambert, comme délégué dans les organismes suivants :

- Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement départemental (représentant de M. le Maire)
- Musique municipale
- Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) (représentant de M. le Maire)
- Comité Syndical Mixte du Golf de Châteauroux Villedieu – Val de l'Indre (suppléant)

- 4 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BP 2017

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du budget.

- 5 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 4 de l'exercice 2016 du Budget principal de la Ville de Châteauroux.

- 6 - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR - 2ÈME SEMESTRE 2016

Le Conseil municipal admet en non-valeur la somme de 3 189,11 € sur le budget principal 2016, répartie comme suit :

au titre de l'année 2014 :	622,10 €
au titre de l'année 2015 :	2 458,11 €
au titre de l'année 2016 :	108,90 €

7 - GARANTIE D'UN PRÊT OPAC : MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES INITIALES SUITE AU RÉAMÉNAGEMENT DE 5 LIGNES D'EMPRUNT CDC

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'organisme emprunteur, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

8 - TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES 2017

Le Conseil municipal valide les tarifs de l'année 2017 et autorise leur application.

9 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2016 approuvé par le Conseil Municipal du 17 décembre 2015.

10 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À LA COMMUNE DU POINÇONNET

Le Conseil municipal approuve la mise à disposition d'un agent municipal à la commune du Poinçonnet pour apporter son expertise dans le cadre de la mise en place d'une vidéoprotection sur son territoire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention organisant cette mise à disposition.

11 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PATRIMOINE, MOBILIER ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SYTOM) POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal approuve la convention de mise disposition de son patrimoine, de son mobilier et de son personnel pour la réalisation de ces tâches au SY.T.O.M. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM DE CHÂTEAUROUX AVEC LA SOCIÉTÉ OGF.

Le Conseil Municipal résilie la convention de délégation de service public (DSP) avec la société OGF pour l'exploitation du crématorium situé au Cimetière de Cré, à Châteauroux, à compter du 1^{er} septembre 2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette résiliation.

13 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : CRÉMATORIUM DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal opte pour une gestion déléguée pour le crématorium de Châteauroux et lance une procédure de délégation de service public conformément aux articles L 1411-1 et suivants du CGCT.

14 - ACTIONS D'ANIMATION ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil municipal affecte la somme de six mille euros (6 000 €) selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

Club organisateur	Date	Activité	Budget de l'action	Subvention demandée	Proposition de subvention
Kayak Club Châteauroux	2016/2017	Initiation kayak	3 250	2 000	2 000
Châteauroux Tennis Club 36	2016	Initiation tennis	2 050	1 500	900

ASPTT Handball	2016	Initiation handball	2 309	1 250	900
Road Ride Team	2016	Initiation bicross	707	518	500
Club Orientation 36	2016/2017	Initiation course d'orientation	2 000	1 000	700
Piranhas Châteauroux	2016/2017	Initiation roller-hockey	2 850	1 000	1 000
TOTAL					6 000

15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION LA BERRICHONNE CHÂTEAUROUX ATHLÉTIC CLUB POUR SON CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2016

L'association La Berrichonne Athlétic Club a organisé du 1^{er} au 3 juillet 2016, les Championnats de France d'athlétisme cadets et juniors 2016 au complexe sportif de la Margotière.

Le Conseil municipal affecte une subvention de 6 900 € à l'association La Berrichonne Athlétic Club.

16 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Le Conseil municipal affecte la somme de 2 050 euros selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION	DATE	MANIFESTATION	Budget manifestation	Subvention demandée	Proposition subvention 2016
La Berrichonne Châtx Athlétique Club	17/12/16	Petit Trail de Noël	6 800	1 000	500
AS Stars Pétanque Castelroussine	20-21/8/16	Participation aux phases finales du Chpt de France Jeunes 2016 à Varennes/Allier	1 520		350
Mondol Kheila Châtx Muay Thaï	15/10/16	Gala de Muay Thaï	4 500	1 000	350
Club Castelroussin de Badminton	Du 11 au 13/11/16	Tournoi du Triple onze	3 120	1 500	450
Road Ride Team	12/08/16	Participation au Challenge Mondial de Pumptrack	5 000	600	400
				TOTAL :	2 050

17 - ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR ALAIN CROZON

Le Conseil municipal approuve le don de la collection d'albums « jeunesse » en langues étrangères à la Ville de Châteauroux, et plus particulièrement à la Médiathèque Équinoxe de Monsieur Alain Crozon et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les conditions d'acceptation de ce don et ses éventuels avenants.

18 - ACTIONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de ses missions d'éducation artistique et culturelle, le Conservatoire à Rayonnement Départemental propose, entre autres, tout au long de l'année 2016 des actions particulières :

- Orchestre à l'Ecole (vents) :

- Orchestre à l'Ecole (cordes) :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC une subvention aussi élevée que possible pour financer les opérations et signer tout acte à intervenir concernant ce dossier.

19 - ENVOLÉE DES LIVRES 2017 : CRÉATION DE TARIFS, REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

La 11^e édition du Salon du Livre de Châteauroux « l'Envolée des Livres » aura lieu les 29 et 30 avril 2017, au Couvent des Cordeliers.

Le Conseil municipal valide les dispositions, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des différents partenaires potentiels de cette manifestation et à signer les conventions relatives à ces subventions.

20 - RÉSIDENCES D'ARTISTES À L'ECOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTION

Chaque année, la Ville de Châteauroux accueille, pour une durée de trois mois, à l'Ecole Municipale des Beaux-Arts de Châteauroux, deux jeunes artistes en résidence pour les accompagner dans leur travail. Ces deux résidences sont finalisées par une exposition dans la galerie Marcel Duchamp.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire (DRAC), le Conseil régional du Centre-Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre une subvention aussi élevée que possible pour financer ces résidences.

21 - EXPOSITIONS À LA GALERIE MARCEL DUCHAMP - DEMANDES DE SUBVENTION

Chaque année, l'Ecole Municipale des Beaux-Arts propose un programme d'expositions, afin de faire découvrir les divers aspects de la création contemporaine à un large public. Ces expositions ont lieu à la galerie Marcel Duchamp et l'entrée est gratuite.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire (DRAC), le Conseil régional du Centre-Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre une subvention aussi élevée que possible pour financer ces expositions.

22 - CYCLE DE CONFÉRENCES À L'ECOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTION

En 2017, l'Ecole Municipale des Beaux-Arts de Châteauroux programmera trois conférences. Elles seront définies en fonction des expositions présentées.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire (DRAC), le Conseil régional du Centre-Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre une subvention aussi élevée que possible pour financer ces conférences.

23 - RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES : DEMANDE DE SUBVENTION

L'état des collections de documents des Archives municipales nécessite d'intervenir pour procéder à des travaux de restauration sur certains registres ou plans, dans le but de sauvegarder leur intégrité et de s'assurer de leur conservation dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds de protection du Patrimoine Architectural et Culturel, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire, en vue de la réalisation des travaux de restauration de documents.

24 - NUMÉRISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le service des Archives municipales fait numériser chaque année un certain nombre de documents, notamment ceux qui ont fait l'objet d'un travail de restauration, pour préserver leur intégrité tout en facilitant et améliorant leur communication au public.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire une subvention de 1 513 € HT pour la numérisation de documents d'archives et à signer la convention correspondante.

25 - CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC) DIT « CHÂTEAUX EVENTS »

Considérant le souhait de la Ville de Châteauroux de regrouper les activités liées à l'événementiel effectuées actuellement en régie et celles réalisées par l'association Foire Exposition de Châteauroux dans une même structure, le Conseil municipal approuve les statuts de l'EPIC, crée l'EPIC à compter du 1^{er} décembre 2016, fixe le montant de la dotation initiale à 130 711 euros, fixe la composition du comité de direction de l'EPIC, procède à l'élection des représentants de la Ville au sein de ce comité de direction :

Titulaires	Suppléants
Gil Avérous	Jean-Yves Hugon
Florence Petipez	Roland Vrillon
Bénédicte Mohamed-Guillon	Catherine Ruet
Monique Rabier	Denis Mérigot
Sylviane Duval	Chantal Gerbaud

Titulaires	Suppléants
Michel Marchetti	Jean-Michel Baretier
Franck Grabowski	Anthony Rollin
Philippe Joulaud	Vincent Cloué
Emmanuel Pothevin	Benjamin Losantos

- procède à

la nomination des représentants du collège des professions et activités liées à

l'événementiel :

- autorise Monsieur le Maire à fixer le nombre de bénévoles, nomme les représentants de ce collège et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à la création de l'EPIC.

26 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FOIRE EXPOSITION - ACCEPTATION DES ACTIFS DE L'ASSOCIATION

La Ville de Châteauroux souhaite regrouper les activités liées à l'événementiel effectuées actuellement en régie et celles réalisées par l'association Foire Exposition de Châteauroux dans une même structure.

Le Conseil municipal accepte le solde créditeur des actifs de l'association Foire exposition de Châteauroux suite à sa dissolution et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette reprise d'actifs.

27 - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE BIS 2016 D'ÉQUIPEMENT EN VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans la continuité des années précédentes, la Ville de Châteauroux poursuit en 2016 son programme d'équipement en matière de vidéoprotection.

Le programme complémentaire bis 2016 comprend l'installation de nouvelles caméras à l'intérieur du bâtiment Equinoxe, scène nationale de spectacles.

Le Conseil municipal approuve le projet, approuve le plan de financement, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'Etat, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la commune à prendre en charge la différence, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir, en lien avec cette opération.

28 - DISPOSITIF ACTIONS D'ANIMATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

A la suite du Comité de Pilotage « Actions d'Animation » du 30 septembre 2016, il est envisagé d'accorder des subventions aux associations participant à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour les années 2016-2017 ainsi qu'aux activités extrascolaires (A.L.S.H. La Valla / Pôle Ados) selon la répartition suivante :

ORGANISME	INTITULE ACTION	SUB ACCORDEE
ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES		
LIRE ET FAIRE LIRE	Ateliers lecture pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles de la ville. 10 enfants par groupe, de septembre 2016 à juin 2017.	300,00 €
A.G.E.C. (APOLLO)	Ateliers autour du cinéma pour les enfants des écoles le Colombier et St Martial, âgés de 6 à 12 ans. 14 enfants par groupe, de novembre à mars 2017.	1 330,00 €
A.G.E.C. (EQUINOXE)	Ateliers autour du théâtre, de l'expression corporelle pour les enfants de l'école Arago, âgés de 6 à 12 ans. 15 enfants ont participé de janvier à juillet 2016.	1 800,00 €
U.S.E.P.	Ateliers sportifs pour les enfants des écoles Michelet, Montaigne et Lamartine, âgés de 6 à 12 ans. 18 enfants par groupe, de septembre 2016 à juin 2017.	3 024,00 €
A.D.E.S.L.I.	Ateliers sportifs pour les enfants des écoles Victor Hugo, Jean Racine, Descartes, Jean Moulin, Buffon, Montaigne et le Grand Poirier, âgés de 6 à 12 ans. 18 enfants par groupe, de septembre 2016 à juin 2017.	6 330,12 €
BALISTIQ	Ateliers radio pour les enfants de l'école Jean Moulin, âgés de 6 à 12 ans. 12 enfants par groupe, de septembre 2016 à juin 2017.	1 440,00 €
DELIRES MONDES	Ateliers théâtre pour les enfants des écoles Frontenac et Michelet, Buffon, âgés de 6 à 12 ans. 14 enfants par groupe, de septembre 2016 à juin 2017.	4 320,00 €
LES M'BONDALS	Ateliers Percussions et danse africaine pour les enfants des écoles les Marins et Descartes, âgés de 6 à 12 ans. 18 enfants par groupe, d'octobre 2016 à juin 2017.	2 560,00 €
COLLECTIF LA LUCARNE THEATRE	Ateliers de théâtre forum destinés aux 20 jeunes du Pôle ados les 24 et 25 octobre 2016.	372,00 €
U.S.E.P.	Ateliers citoyenneté et cirque pour les enfants de l'accueil de loisirs de la Valla, du 27 octobre au 2 novembre 2016.	700,00 €
TOTAL		22 176,12 €

Le Conseil Municipal valide ces choix et attribue les subventions aux différentes associations suivant le tableau présenté ci-dessous.

29 - INSTALLATION À L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY D'UNE CLASSE EXTERNALISÉE DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF LES MARTINETS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour l'installation à l'école maternelle Jean Zay d'une classe externalisée de l'Institut Médico-Educatif Les Martinets, pour une durée de 3 ans.

30 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (C.P.I.E.) D'AZAY-LE-FERRON RELATIVE À L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE DES ÉCOLES DE CHÂTEAUROUX

Soucieuse de favoriser le développement des activités éducatives et l'accès de tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires à ces activités, la Ville de Châteauroux souhaite s'associer au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) pour la mise en place de séjours courts.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.

31 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR DU BLANC RELATIVE À L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE DES ÉCOLES DE CHÂTEAUROUX

Soucieuse de favoriser le développement des activités éducatives et l'accès de tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires à ces activités, la Ville de Châteauroux souhaite s'associer à l'Association de Gestion de la Base de Plein Air du Blanc pour la mise en place de séjours courts.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.

32 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ORGANISATIONS LAÏQUES (F.O.L.) RELATIVE À LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention avec la F.O.L. et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

33 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE (A.D.E.S.L.I.) RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE.

Le Conseil municipal approuve l'avenant avec l'A.D.E.S.L.I. et d'autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

34 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DES AGENTS DU S.Y.T.O.M. AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration des agents du S.Y.T.O.M. au sein des restaurants municipaux, pour une période de 3 ans.

35 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DU PERSONNEL DE L'A.G.E.C. AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration du personnel de l'A.G.E.C. au sein des restaurants municipaux, pour une période de 3 ans.

36 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DU PERSONNEL DE LA MISSION LOCALE AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration du personnel de la Mission Locale au sein des restaurants municipaux, pour une période de 3 ans.

37 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DES AGENTS DU C.C.A.S. AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration des agents du C.C.A.S. au sein des restaurants municipaux, pour une période de 3 ans.

38 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUX PAR L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE MUNICIPALE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le renouvellement de la convention liant la Ville au C.C.A.S. de Châteauroux pour la fourniture de repas, dans le cadre du portage à domicile pour les personnes âgées et de la maison de Retraite « Les Rives de l'Indre », pour la période allant du 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 30 novembre 2019.

39 - CESSION RUE DE VERNUSSE

La Ville de Châteauroux est propriétaire de terrains sis rue de Vernusse. La société Scalis a demandé la cession d'environ 15 207 m² en vue de la construction de 33 logements.

Le Conseil municipal autorise la cession d'environ 15 207 m² à la société Scalis à prélever sur les parcelles CN n^{os} 5 et 8 au prix de 10€/m² et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

40 - DÉNOMINATION DE VOIES SECTEUR DES GROUILLES POUR LA DESSERTE DU PROGRAMME SCALIS : RUE JORGE CARRASCO ET RUE SIMONE BÉGUIN

La société SCALIS réalise un programme de 33 logements dans le secteur des Grouilles.

L'accès sera réalisé par la rue de Vernusse, l'opération prévoit la création de deux voies de desserte.

Le Conseil municipal dénomme ces voies : Rue Jorge Carrasco et rue Simone Béguin.

41 - DÉNOMINATION DE VOIE QUARTIER SAINT JEAN POUR LA DESSERTE DU FRPA : RUE RÉGINE DEFORGES

Le Conseil Municipal dénomme la voie pour la desserte du FRPA depuis la rue Michelet : Rue Régine Deforges.

42 - CONVENTION CCAS POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DANS LES SALLES DE BAIN DE LA RÉSIDENCE DES RIVES DE L'INDRE

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention établie entre la Ville et le CCAS pour des travaux d'amélioration dans les salles de bain de la résidence des Rives de l'Indre et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

43 - ANNULATION ACQUISITION FRANÇOIS 1ER

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la délibération du 1^{er} juin 2015 concernant la cession d'un ensemble immobilier sis avenue François Mitterrand, dit « Aile des Tisserands » au profit du groupe François 1^{er}.

44 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DIT "L'AILE DES TISSERANDS" AU PROFIT DE LA SAS MANSION

La Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier sis avenue François Mitterrand dit « l'Aile des Tisserand » dans l'enceinte du parc Balsan.

Considérant que la cession envisagée concourt au réaménagement du quartier Balsan et assure la bonne conservation d'un patrimoine communal, le Conseil municipal approuve le projet de cession au profit de la SAS Mansion de l'ensemble immobilier dit « l'Aile des Tisserands » : composé d'un long bâtiment accolé à l'ancien bâtiment de commandement, deux petites maisons en façade de l'avenue François Mitterrand, cadastré section DN n° 981 et 982 pour environ 9 600 m², la surface exacte devant être arrêtée par un document d'arpentage et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette transaction.

45 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC, À L'ANGLE DU BOULEVARD DES CHARMILLES ET DE LA RUE COMBANAIRE

Le Conseil municipal constate la désaffectation d'un terrain sis à l'angle du boulevard des Charmilles et de la rue Combanaire, prononce son déclassement du domaine public en vue de sa cession pour la construction d'une maison médicale.

46 - ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL SAINT LUC - RECTIFICATION DE LA DÉSIGNATION

Le Conseil municipal confirme l'acquisition du lot n°34 et non 37 de l'ensemble immobilier Saint Luc, propriété de Madame Brisseau.

47 - SOUTIEN DE LA MUNICIPALITE POUR LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DU QUARTIER SAINT-CHRISTOPHE

Le Conseil municipal décide de s'opposer au projet de réorganisation de La Poste à Saint-Christophe; de solliciter une réflexion globale avec La Poste sur sa présence sur l'ensemble de la Commune de Châteauroux en prenant en compte les interactions avec les bureaux de Poste des communes voisines ; de soumettre à un prochain Conseil municipal le résultat de ces réflexions afin d'acter la qualité du service public postal sur la commune à court et moyen terme.

48 - VOEU PRESENTE PAR LES ELUS DE CHATEAUROUX AUTREMENT : L'HUMAIN D'ABORD MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-CHRISTOPHE

Le Conseil municipal soutient le voeu.

Le Maire,

Gil Avérous